

**DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 7 FEVRIER 2017**

Mme la Présidente,

Comment débuter ce Comité Technique Local sans vous exprimer notre colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des Organisations Syndicales sont scandaleuses.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles sont inacceptables, car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical, de respect des représentants syndicaux et des élu(e)s des personnels.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, la Direction Générale prend la responsabilité d’empêcher le bon fonctionnement des CAP, des CT et des CHSCT :

– c’est retirer aux élu(e)s les moyens d’accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels. Le non remboursement des frais de déplacement pour les suppléants confirme nos craintes ;

– c’est rendre difficile, pour les élus de défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l’évaluation, avec la réduction drastique des temps de consultation des documents et de préparation ;

– c’est bafouer le vote de 86 % des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle indispensable des représentants syndicaux dans toutes les instances.

Il est intolérable de changer la donne en cours de mandat, alors que les élus se sont engagés pour 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l’objet de longues discussions, aboutissant à la publication d’un règlement intérieur.

Remettre en cause les droits des élu(e)s des personnels, c’est attaquer les droits et garanties des agents adossés aux statuts particuliers, comme l’illustrent les reculs imposés dans l’instruction mutation et notamment l’introduction d’une mobilité forcée, dans un premier temps au sein de la commune.

**Faciliter les mobilités pour accompagner les restructurations, c’est la logique inscrite dans le protocole PPCR et dans les lignes directrices.**

La CGT Finances Publiques est attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif.

Elle condamne donc sans appel ces propositions et exige leur retrait.

Après avoir reçu des documents plus complets mais envoyés tardivement, nous siégeons aujourd’hui pour nous prononcer ou voter entre autre sur :

– le regroupement des brigades de vérification. (pour garantir un meilleur équilibre du potentiel de vérification ?) ;

– les modifications des horaires d’ouverture. (pour améliorer les conditions de vie au travail des agents ?) ;

– le transfert de la mission DFT de la recette des finances du Havre. (pour centraliser l’activité et créer un guichet unique) ;

- l’évolution de la mission politique immobilière de l’État et des missions domaniales au sein de la DRFIP 76. (pour s’adapter à l’élargissement du périmètre des missions domaniales) ;

– le dispositif d’entraide entre SPF. (pour réduire sensiblement le délai du fichier de Rouen 1).

Nous ne sommes pas dupes. Toutes ces modifications ou « évolutions » n’ont qu’un seul but : pallier au manque de personnel et de moyens, tout en constituant un vivier pour les futures suppressions d’emplois.

Comme nous le dénonçons sans cesse, les conditions de vie au travail vont continuer à se détériorer, les missions de la DGFIP à se fragiliser et le service rendu au public à se dégrader.

La CGT Finances Publiques ne cautionnera jamais des décisions visant à casser la DGFIP et le Service Public au nom des politiques d’austérité : régionalisation, fusions, restructurations, fermetures de services, travail à distance...

Elle n’accompagnera jamais une Direction qui se préoccupe plus des statistiques que de l’humain…

Les élu(e)s CGT FINANCES PUBLIQUES 76 en CTL.

Rouen, le 7 février 2017